

Négociation sur la Gestion des Emplois et Parcours Professionnels

Ce 23 avril 2025 s'ouvre la négociation sur la GEPP au sein de France travail, qui va durer plusieurs mois.

1

La GEPP, quèsaco ?

Une démarche visant à anticiper les besoins en emplois, métiers et compétences à moyen et long terme, tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés et en valorisant leurs compétences.

Une démarche prospective pour répondre aux évolutions de l'environnement de l'Etablissement, faciliter l'atteinte de ses objectifs stratégiques tout en sécurisant le parcours professionnel des salariés, anticiper et accompagner les évolutions des métiers, des effectifs et des compétences.



Une négociation obligatoire tous les 3 ans dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Pour **FO**, cette négociation ne peut pas démarrer sans que les négociateurs puissent échanger sur des éléments de diagnostic et de cartographie des métiers et emplois. Ceci doit permettre de catégoriser les emplois au sein de France travail et d'avoir un état des lieux des familles de métiers et les tendances : emplois en croissance/en décroissance/stables/en transformation/en tension.

FO demande la négociation préalable d'un accord de méthode permettant de fixer le cadre de la négociation et ses priorités, le calendrier et les modalités de celle-ci.

FO propose que les négociateurs puissent bénéficier de l'appui technique d'Uniformal, l'OPCO (Opérateur de compétences) auquel France travail est adhérent en tant que branche. Cette mission fait partie de celle de l'OPCO telle que prévue par le Code du travail.

FO s'engage avec détermination dans cette négociation capitale au regard des évolutions rapides et profondes de notre environnement.

FO souhaite des mesures permettant de favoriser la **promotion sociale, les passerelles entre filières et la valorisation** des compétences du 1er jour d'embauche jusqu'à la fin de carrière.

Pour **FO**, la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels doit devenir un outil de motivation et de reconnaissance pour les salariés au service de leur développement.

Rejoignez-nous !



Adhérez

Notre devise sera donc bien notre feuille de route avec un seul leitmotiv « des idées, des propositions, des résultats ». Nous, négociateurs **FO**, ne pourrons apporter que les 2 premiers éléments de ce triptyque à la table des négociations. Pour ce qui est du volet des résultats, ce sera de la seule responsabilité de la Direction de transformer les propositions faites en mesures concrètes dans l'éventuel futur accord.

Nous sommes conscients de vos fortes attentes sur le sujet au regard des transformations actuelles de notre environnement de travail et nous serons votre relais à la table des négociations.

FO a prouvé son efficacité lors de négociations précédentes, notamment lors de celles portant sur la formation ou celle sur l'emploi de personnes en situation de handicap.

FO restera à vos côtés pour vous accompagner dans cette période de grands changements, en vous informant et vous conseillant.



Rejoignez-nous !

Adhérez



La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Sonia DERGHBOUDJ, Isabelle FONTAINE, Natalia JOURDIN

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr